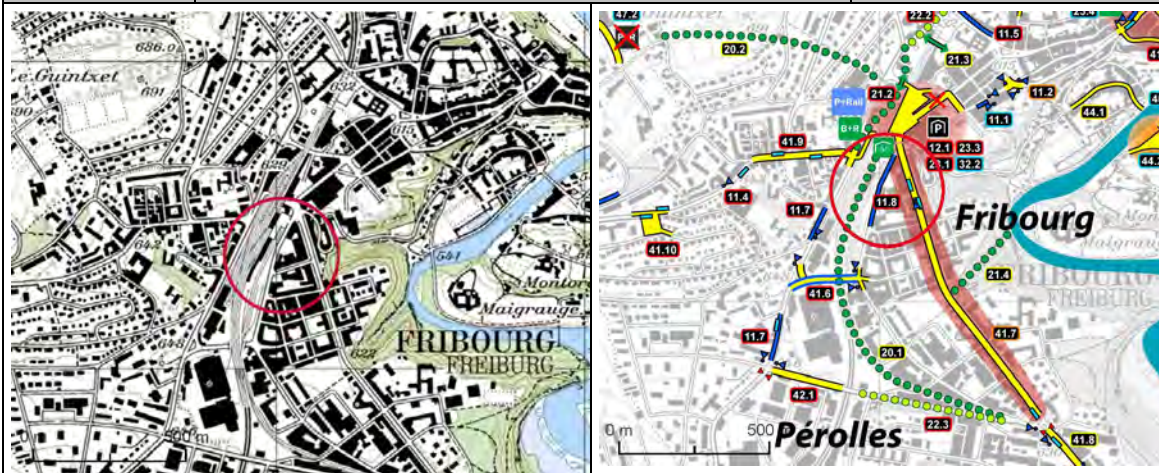


<b>Mesure 11.8</b>	<b>Aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare)</b>	<b>Coût : 311'000 CHF</b>
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------



**Description de la mesure :**

Dans le but d'améliorer l'efficacité et l'attractivité de la ligne de bus urbaine principale 5 (concept TP 2030, figure 31), des variantes consistent à faire transiter les bus par la route des Arsenaux. Pour réaliser l'une ou l'autre de ces deux variantes (uniquement dans le sens de la gare de Fribourg ou dans les deux sens), la réalisation d'une mesure est nécessaire. Elle consiste en la suppression du stationnement sur la route des Arsenaux en direction de la gare afin d'aménager une voie bus en contresens et permettre l'accès à la gare pour les TP.

A noter que la mise à double sens de la rue des Arsenaux est déjà inscrite au Plan directeur des Grands Places, de même que la suppression des places de stationnement nécessaire à la création d'une voie bus à contresens.

**Instances concernées :**

Canton de Fribourg (SPC et STE) ; Agglomération ; Ville de Fribourg ; tpf

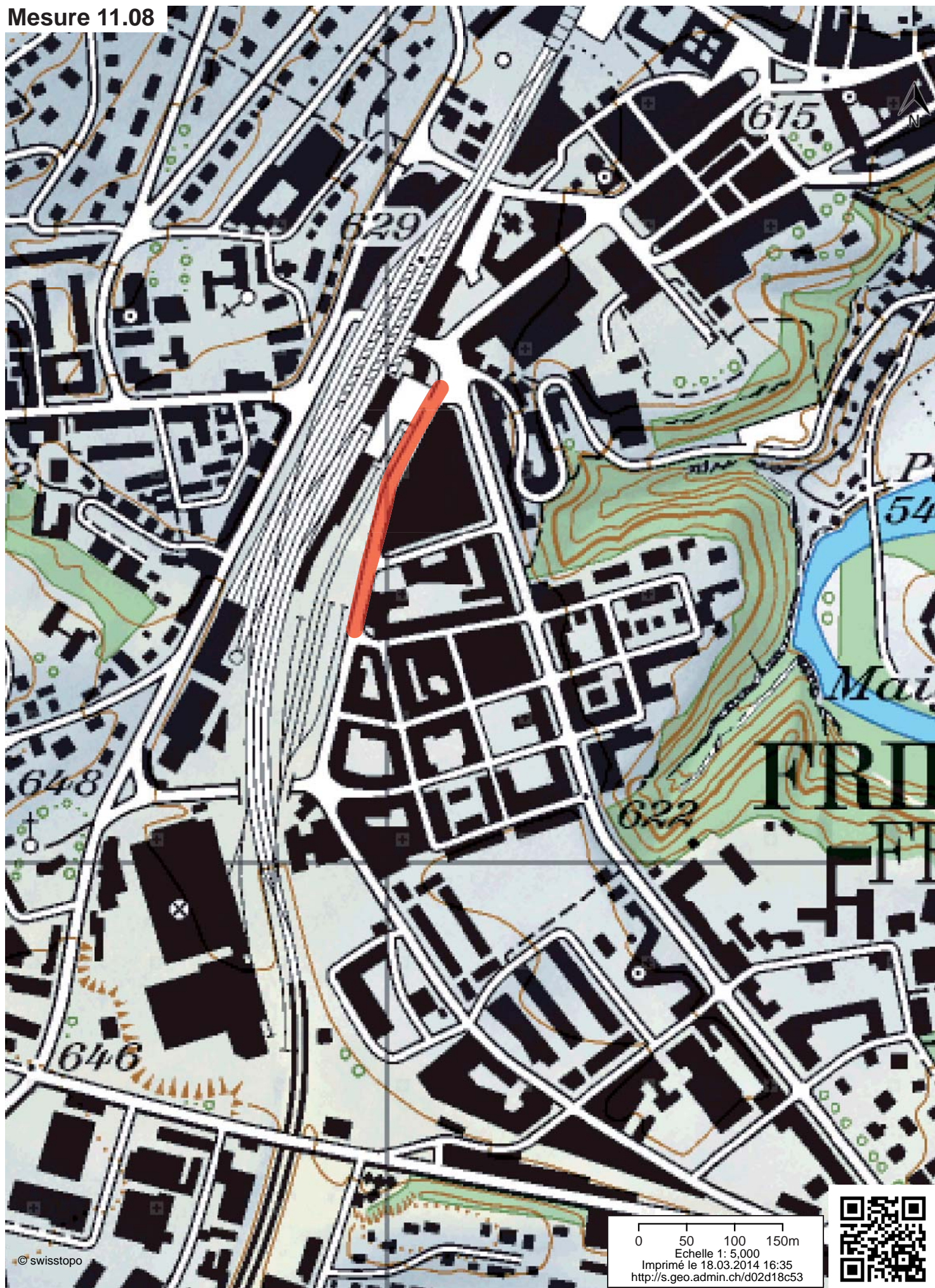
**Instance responsable :** Ville de Fribourg

**Priorité :**

- A                                       B                                       C

Argument principal pour la priorisation : Cette mesure intervient pour la priorisation des transports publics, notamment la ligne urbaine principale Gare - Villars-sur-Glâne, qui circulent sur des tronçons fortement saturés par le trafic individuel motorisé.

**Echéancier de réalisation :** Court terme (2015-2018)



© swisstopo